

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025

ÉTÉ
2025



Passage en
CDPENAF

Début
2026



Enquête
publique

CONTINUUM D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Les suites de la concertation

Un continuum de concertation permet à toutes les parties prenantes de poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires, jusqu'à l'enquête publique prévue en 2026 :

Par formulaire sur le site web : [sud-barrois
agrivotaique.fr/contact/](http://sud-barrois-agrivotaique.fr/contact/)

Par courriel : sud-barrois-agrivotaique@glhd.fr

Par voie postale : Green Lighthouse Développement (GLHD),
8 Allée Pierre-Gilles de Gennes, 33650 Martillac

**Retrouver l'ensemble de l'information sur le projet
ainsi que le bilan de la concertation sur :**



sud-barrois-agrivotaique.fr



LETTRE D'INFORMATION MARS 2025

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

ÉDITO

L'année 2024 s'est achevée sur une avancée majeure pour notre projet agrivotaique du Sud-Barrois : nous avons déposé l'ensemble des 14 permis de construire en décembre. Cette étape essentielle marque une concrétisation attendue par les agriculteurs du projet et témoigne du travail collectif qui a été mené pour y parvenir.

En ce début d'année 2025, une nouvelle étape a été franchie avec le dépôt de l'Etude Préalable agricole (EPA), finalisée dans les délais impartis grâce à l'implication conjointe de la Chambre d'Agriculture de l'Aube et de GLHD.

Place maintenant à la période d'instruction des permis de construire par les services de l'Etat. Nous restons tous attentifs à l'évolution de ces démarches administratives et poursuivons nos efforts pour faire avancer le projet, qui porte en lui des perspectives prometteuses pour notre territoire.



© Photos GLHD – Dépôt des PC à Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange

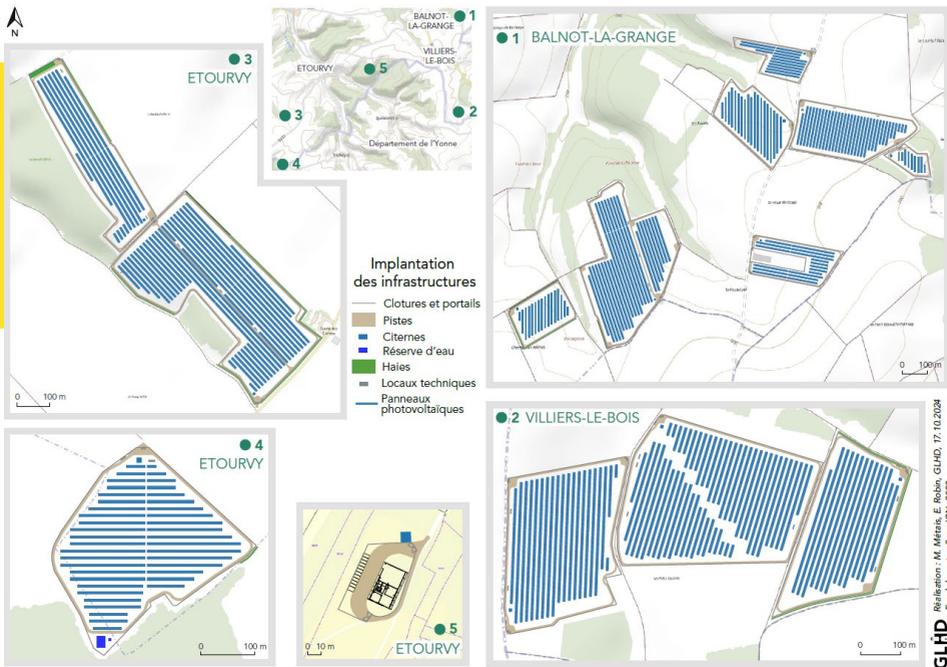
Je tiens également à vous informer que les membres du bureau de notre association ont été réélus pour l'année 2025 et restent à votre disposition pour tout complément d'information concernant le projet.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin au projet lors de cette phase de développement, la mobilisation de chacun a été déterminante et restera importante pour les prochaines étapes.

Clément Coquet,

Président de l'Union des Producteurs
Agrivotaiques du Sud-Barrois

sud-barrois-agrivotaique.fr



Carte des îlots agrivoltaiques

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DÉPOSÉ

- Le projet final représente environ 107 hectares de surface clôturée pour 67 Mwc de puissance installée sur 13 îlots répartis sur 3 communes qui sont Balnot-la-grange, Etourvy et Villiers-le-bois. Une base logistique est également prévue sur la commune d'Etourvy pour les phases de chantier et d'exploitation du projet.
- Les trois projets agricoles retenus par les agriculteurs sont: le maintien des grandes cultures sur environ 90 ha et une diversification de leurs activités par la mise à disposition de parcelles pour de l'élevage ovin sur environ 3 ha et pour la plantation de truffières sur environ 14 ha.

- Durant toute la phase de développement du projet, de 2021 à 2024, celui-ci a su s'adapter aux évolutions réglementaires successives, intégrant les exigences issues de la loi APER ainsi que les chartes locales et le décret encadrant l'agrivoltaïsme.
- Ces ajustements ont également été rendus possibles grâce à la collaboration étroite de toutes les parties prenantes, qui ont permis d'ancrer le projet dans la réalité locale. Implanté sur un territoire de Champagne aux spécificités uniques, avec un environnement et un paysage singulier, le projet a ainsi pu évoluer en tenant compte de ces particularités.

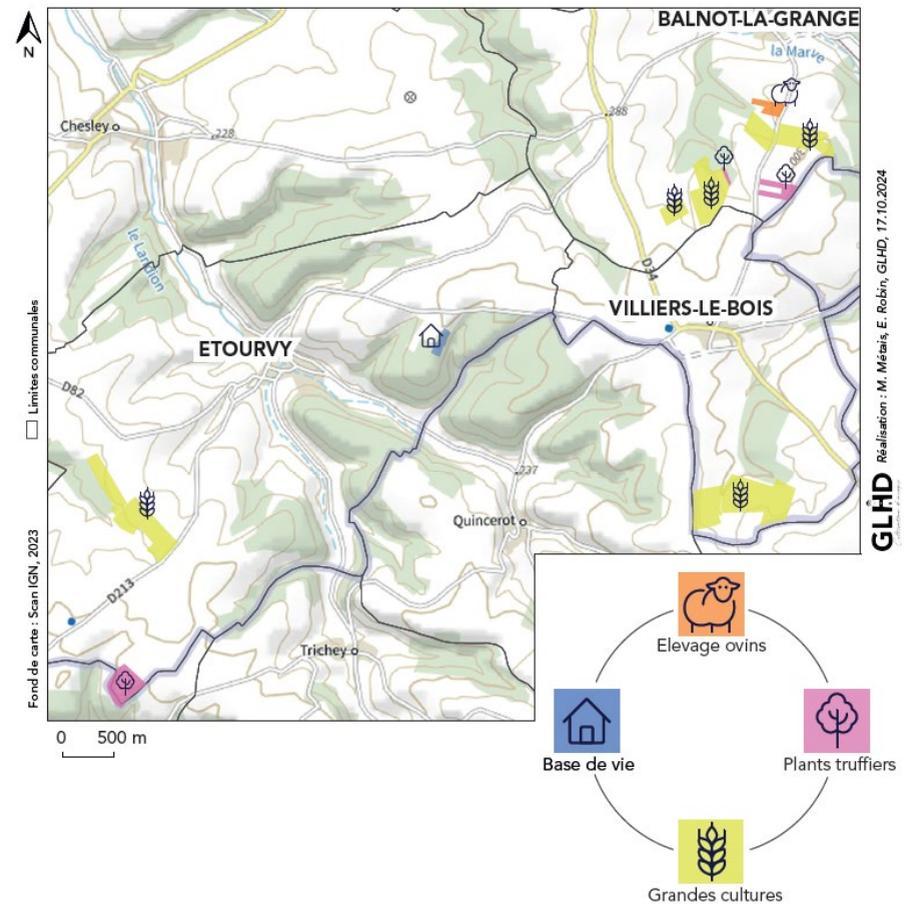
La période d'instruction

En 2025

Les principales étapes de l'instruction des permis de construire

Calendrier prévisionnel

- Printemps 2025** : Consultation des services compétents et avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).
- Été 2025** : Passage du projet agricole devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
- Fin 2025/début 2026** : Passage du projet en enquête publique sur une durée d'un mois.
- 2026** : Autorisation souhaitée des permis de construire.



Carte des projets agricoles sur les 3 communes du projet